



PROCES - VERBAL



Commission Départementale des Arbitres des Vosges

**Réunion de bureau à 18h45
Le Mercredi 23/09/ 2026
Au siège du District des Vosges de Football
GOLBEY**

Président : D.DAUBIE

Présents : DAUBIE D, BAUMONT Y, ,ITHIER A, LAURENT O, LEITE E MARTIN R, RUF B. THIEMONGE L.

Excusés : CHIAFFITELLA G, COME G .

Représentant du Comité directeur: BOILLOT H. NICHINI C.

Le Président D.DAUBIE ouvre la séance

Effectifs :

A ce jour :

135 arbitres sont désignables (tout confondu).

11 n'ont pas renouvelés.

9 dossiers incomplets dont 1 de Ligue.

En District ,116 arbitres sont désignables.

Arrêt de carrière de M. AUBERT CHARLIE ; Merci pour services rendus.

Bilan stages :

Plusieurs arbitres n'ont pas effectué de stages. Une décision sera prise, ces derniers seront avertis.

Tests de rattrapage, le vendredi 25/09/26 , au District de GOLBEY, à 19h.

Finances.

Indemnisation des arbitres, uniquement par chèques ou liquide.

Ne jamais donner un RIB.

Observations :

A ce jour, 22 observations ont été réalisées en seniors.

M. DEROUET GEOFFREY pourra observer en D3, D4 lorsqu'il sera libre de la Ligue.

FIA

La prochaine aura lieu, les 3, 10, 17 Octobre 2026, à GIRANCOURT.

Le 24 Octobre, au District (tablette).

Actuellement, 5 inscrits et 5 en attente.

La formation arbitres club aura lieu le 7 novembre, toute la journée, lieu à définir. Le recyclage est prévu le 13 novembre de 19 à 21h au District à Golbey.

Réunion de secteur :

A CONTREXEVILLE, le 16 Octobre 2026, à 18h30, à la MJC.

A ST DIE, le 23 Octobre 2026, à 18h30, A POJC CLAUDEL

A EPINAL, le 30 Octobre 2026, à 18h30, au District GOLBEY.

L'ordre du jour est validé ce jour. Chaque responsable de secteur vous enverra une convocation.

Divers :

M. LEITE ERIC sera candidat ligue (terrain, futsal). Il est confirmé dans ses fonctions au sein de la CDA du District (Futsal, tutorats).

La commission de discipline transmettra tous les manquements constatés au Président de la CDA.

Les premiers manquements aux obligations administratives sont observés et pris en compte en référence au règlement intérieur de la CDA, validé par le CD du District et présenté aux arbitres lors des stages de rentrée. Il est en réécriture complète et sera adressé par mail aux arbitres. Ces sanctions sont communiquées aux arbitres et à leur club, par mail par le secrétaire de la CDA et peuvent faire l'objet d'appel dans un délai de 10 jours auprès de la commission d'appel du District.

La prochaine réunion est programmée, le jeudi 22 OCTOBRE, à 18h45.

Le Président : D.DAUBIE

Le Secrétaire : A.ITHIER



